



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NIVEAU DE VIGILANCE INCENDIE ET COMMUNES A RISQUE

RÉFÉRENCE : ARRÊTÉ « USAGES DU FEU ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS
DANS LE JURA » DU 28 JUILLET 2023

Pour connaître l'état de vigilance en cours et pour plus d'informations,
flashez ce QR code :



La vigilance incendie dans le Jura

Le risque feu de forêt est étroitement dépendant du niveau de sécheresse de la végétation et des sols, c'est pourquoi la surveillance de ce risque débute lorsque la sécheresse atteint le niveau « Alerte » sur l'ensemble du département du Jura.

Il existe 4 niveaux de vigilance incendies :

Vigilance incendie	verte	jaune	orange	rouge
--------------------	-------	-------	--------	-------

Le niveau de vigilance est déterminé par la préfecture et il est consultable sur le site internet suivant :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Risques/Naturels/Prevention-des-incendies-de-foret-et-de-vegetation>

Il est établi en fonction d'indices calculés par Météo France à partir de données météorologiques simples telles que la température, l'humidité de l'air, la vitesse du vent, la sécheresse de la végétation. Il s'applique sur tout le département.

Lorsque le niveau de vigilance augmente, des restrictions voire l'interdiction de certaines activités pouvant générer des départs de feu peuvent s'appliquer.

Ces restrictions et interdictions vont être variables en fonction :

- du niveau de vigilance
- du classement de la commune (exposée au risque majeur d'incendie de forêt ou pas)
- de la distance par rapport aux bois et forêts (plus ou moins de 200m)
- de leur encadrement et/ou organisation

Attention : le niveau de vigilance peut être différent de la « météo des forêts » de Météo France. Consultez le site internet indiqué ci-dessus pour connaître le niveau de vigilance et les mesures de restrictions qui s'appliquent sur votre secteur géographique.

Pour contacter le service au sujet de l'arrêté cadre usages du feu et prévention des incendies :

Direction Départementale des Territoires : standard : 03 83 86 80 90 – mél : ddt-seref@jura.gouv.fr

4 ; rue du Curé Marion – CS 60648 – 39030 LONS LE SAUNIER Cedex
Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 ou sur rendez-vous

Ma commune est elle exposée au risque majeur particulier d'incendie de forêt ?

Plus d'informations sur les communes sensibles aux feux de forêt sont disponible à l'adresse suivante :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Risques/Naturels/Prevention-des-incendies-de-foret-et-de-vegetation/Feux-de-foret-58-communes-identifiees-risque-fort>

La liste de communes à risque a été établie en prenant en compte l'inflammabilité des zones forestières, leur sensibilité à la sécheresse et la présence de bâtiments à proximité des lisières forestières.

Liste des communes exposées au risque majeur particulier d'incendie de forêt

- Andelot-Morval
- Arinthod
- Avignon-lès-Saint-Claude
- Barésia-sur-l'Ain
- Baume-les-Messieurs
- Bracon
- Cernon
- Chambéria
- Chancia
- Chassal-Molinges
- Châtillon
- Coiserette
- Condes
- Cornod
- Coteaux du Lizon
- Coyron
- Cressia
- Écrille
- Ivrey
- Jeurre
- La Chailleuse
- La Chapelle-sur-Furieuse
- Larrivoire
- Lavancia-Epercy
- Lavans-lès-Saint-Claude
- Lect
- Macornay
- Maisod
- Martigna
- Meussia
- Moirans-en-Montagne
- Montcusel
- Montfleur
- Montlainsia
- Nancuisse
- Orgelet
- Poligny
- Pont-d'Héry
- Port-Lesney
- Rogna
- Rotalier
- Saint-Claude
- Saint-Hymetiere-Sur-Valouse
- Salins-les-Bains
- Sarroгна
- Septmoncel-Les Molunes
- Thoirette-Coisia
- Val Suran
- Val-d'Épy
- Val-Sonette
- Valzin En Petite Montagne
- Vaux-lès-Saint-Claude
- Vaux-sur-Poligny
- Véria
- Vescles
- Villard-Saint-Sauveur
- Villards-d'Héria
- Vosbles-Valfin

Carte des communes exposées au risque majeur particulier d'incendie de forêt

